

Assemblée Générale du 19 juin 2019

Extrait des délibérations

Délibération concernant la conclusion d'un bail à construction avec la société HABITAT BEAUJOLAIS VAL DE SAONE (HBVS) :

Il est rappelé que l'Assemblée Générale de la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré en date du 20 juin 2018 pour autoriser la conclusion d'un bail à construction d'une durée de 50 ans avec la société Habitat Beaujolais Val de Saône (HBVS), pour la réalisation d'une résidence étudiante sur le Campus Martelet rue Henri Depagneux à Limas, sur un foncier propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes, cadastré section AL parcelle numéro 366 pour partie.

Il est nécessaire d'apporter la précision suivante : la durée de 50 ans commencera à courir à la date du procès-verbal de réception des travaux et au plus tard à compter du 31 décembre 2021, pour se terminer donc au plus tard le 31 décembre 2071.

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale de :

- approuver la conclusion d'un bail à construction avec la société Habitat Beaujolais Val de Saône en vue de la construction d'une résidence étudiante, selon les caractéristiques présentées ci-avant, pour une durée de 50 ans commençant à courir à la date du procès-verbal de réception des travaux et au plus tard à compter du 31 décembre 2021, pour se terminer donc au plus tard le 31 décembre 2071,
- donner tout pouvoir au Président Philippe GUERAND au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet ci-dessus, pour passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	88
Présents :	44	Voix contre :	0
Représentés :	44	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 21 juin 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND

Assemblée Générale du 3 Juin 2019

NOTE DE PRESENTATION

Conclusion d'un bail à construction avec la société HABITAT BEAUJOLAIS VAL DE SAONE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale de la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré en date du 20 juin 2018 pour autoriser la conclusion d'un bail à construction d'une durée de 50 ans avec la société Habitat Beaujolais Val de Saône (HBVS), pour la réalisation d'une résidence étudiante sur le Campus Martelet rue Henri Depagneux à Limas, sur un foncier propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes, cadastré section AL parcelle numéro 366 pour partie.

Il est nécessaire d'apporter la précision suivante : la durée de 50 ans commencera à courir à la date du procès-verbal de réception des travaux et au plus tard à compter du 31 décembre 2021, pour se terminer donc au plus tard le 31 décembre 2071.

L'Assemblée Générale de la CCI Beaujolais et de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes doivent donc délibérer pour permettre cette vente dans les conditions préalablement définies.